

Un conseil de l'Alberta a recommandé que le traitement des demandes soit simplifié. Des changements ont été apportés et on devrait voir un plus court délai entre la soumission et l'approbation.

4. Présentement aucun changement spécifique n'est prévu au processus des Conseils consultatifs locaux qui est révisé.

5. En ce moment, aucune réunion n'est prévue pour les présidents des Conseils consultatifs locaux.

[Français]

M. Hawkes: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

La présidente suppléante (Mme Champagne): On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 24 février, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre):

Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. George Minaker (Winnipeg—St. James): Madame la Présidente, c'est un plaisir pour moi de prendre part au débat d'aujourd'hui. Comme Votre Honneur le sait peut-être, hier soir, j'ai parlé pendant environ quatre minutes de l'amendement dont la Chambre était saisie. Je voudrais remercier mon collègue, le whip de mon parti, de me permettre de participer pleinement à ce débat sur le budget. C'est important pour moi parce que le budget présenté par mon collègue, le ministre des Finances (M. Wilson), le 10 février, montre que les finances du Canada sont maintenant bien en main. Il était temps. Cela ne s'était pas vu depuis longtemps.

Je voudrais rappeler aux députés une déclaration que le premier ministre (M. Mulroney) a faite le 10 mars 1984, à l'époque où il était chef de l'opposition. Elle est importante parce qu'elle énonce la solution que notre gouvernement applique depuis 1984 pour reprendre en main notre situation financière. La voici: «Nous allons créer un nouvel environnement économique au Canada en faisant comprendre à tout le monde que c'est le secteur privé et non l'État qui est le moteur de l'économie.»

C'est la solution dont notre gouvernement s'est servi depuis que nous avons pris le pouvoir en 1984. C'est en libérant l'esprit d'entreprise que nous avons permis à notre économie d'atteindre des taux de croissance records. Un nombre sans précédent d'emplois ont été créés. Environ les deux tiers des 1 150 000 emplois créés depuis que nous avons accédé au pouvoir se situent au-dessus de la moyenne sur le plan de la rémunération. Ce sont des emplois techniques dont nous pouvons constater la qualité.

Le budget—M. Minaker

Comment ces emplois ont-ils été créés? Contrairement au gouvernement libéral qui nous a précédés, nous avons adopté des politiques qui ont permis au secteur privé de prospérer. Quand avez-vous entendu l'expression «projet de création d'emplois» pour la dernière fois, madame la Présidente? Je parie que c'était probablement avant les dernières élections.

Le gouvernement libéral empruntait de l'argent pour embaucher des gens qui ne touchaient pas de prestations d'assurance-chômage. Il leur donnait un emploi temporaire jusqu'à ce qu'ils aient travaillé assez longtemps pour être admissibles au programme d'assurance-chômage et recevoir des prestations. C'était un cercle vicieux, une tactique cruelle dont la dignité de milliers de Canadiens a souffert. C'était là la politique du gouvernement libéral précédent en matière de création d'emplois.

Nous croyons qu'il faut travailler main dans la main avec le secteur privé et non lui tourner le dos. La Planification de l'emploi est un excellent exemple. Ce programme, qui est une grande réussite, vise à donner aux Canadiens les outils et les compétences nécessaires pour jouer un rôle important dans notre économie et dans notre vie. Il leur donne de l'espoir, et il leur donne aussi un avenir. Il ne fait pas seulement essayer de régler les problèmes à coup d'argent comme le faisaient les libéraux.

Comment sommes-nous parvenus à réveiller l'esprit d'entreprise au Canada, à le raviver? Nous l'avons fait grâce à quatre objectifs distincts que s'était fixés notre gouvernement. Le premier objectif était la réforme réglementaire; le deuxième, la réforme fiscale et le troisième objectif consistait à assurer aux Canadiens un meilleur accès aux marchés extérieurs, au moyen du GATT ainsi que de l'accord de libre-échange actuellement à l'étude. Enfin, nous avons administré les finances publiques de manière à réduire l'ampleur du déficit et de la dette.

● (1120)

Je tiens à mettre en lumière certaines réformes du cadre réglementaire. Fondamentalement, ces réformes visent à instaurer des règles justes pour que les entreprises aient confiance en notre pays et en notre gouvernement, et qu'elles investissent pour créer des emplois. Nous savons tous qu'en 1984, la confiance des entreprises était très basse. Les investisseurs ne savaient pas si les lois seraient modifiées du jour au lendemain en les laissant devant des dettes ou des taxes qu'ils n'auraient pas les moyens de payer.

Comme le déclarait le ministre des Finances le 10 février dernier, nous avons stabilisé le cadre réglementaire en dérégulant les secteurs de l'énergie et des transports. Nous avons ouvert aux marchés financiers des possibilités internationales et stimulé la concurrence dans les services financiers. Nous avons modernisé la législation d'encadrement dans le domaine de la politique de concurrence, du droit d'auteur et des brevets, assurant ainsi une meilleure protection de l'intérêt public. Nous avons privatisé des sociétés d'État afin de réduire les interventions du gouvernement sur le marché. En outre, nous avons créé Investissement Canada afin de favoriser et d'accueillir favorablement les investissements venus de l'étranger. Nous connaissons maintenant le succès de ces mesures.